

AVRIL/MAI/JUIN 2004  
**AFRO  
TECHNIC**  
MAGAZINE  
N° 001



**FIBA  
AFRICA**  
We Are Basketball

**ALPHONSE BILE**  
POURQUOI UN MAGAZINE TECHNIQUE  
POUR LE BASKETBALL AFRICAIN ?

**BOJEMAA LARGUET JDAINI**  
BULLETIN TECHNIQUE DES ARBITRES  
DE L'AFABA A FIBA AFRIQUE

**CLAUDE CONSTANTINO**  
BULLETIN TECHNIQUE  
DES ENTRAINEURS

**LAZAROV VALENTIN**  
PHILOSOPHIE DE L'ARBITRAGE

**NOUVEAUX REGLEMENTS  
EN VIGUEUR**

# NOUVEAUX REGLEMENTS EN VIGUEUR





**Zone 1** Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie

**Zone 2** Cape vert, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Guinée Bissao, Guinée, Sierra Leone, Mali

**Zone 3** Liberia, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin, Niger, Nigeria, Burkina Faso

**Zone 4** Tchad, République Centrafricaine, Cameroun, Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe, Gabon, Congo, Burundi, Rwanda, RD Congo

**Zone 5** Egypte, Soudan, Erythrée, Ethiopie, Somalie, Ouganda, Kenya, Tanzanie

**Zone 6** Angola, Zambie, Malawi, Zimbabwe, Namibie, Botswana, Mozambique, Swaziland, Lesotho, Afrique du Sud

**Zone 7** Madagascar, Maurice, Comores, Seychelles, Djibouti



**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



## EDITORIAL

### POURQUOI UN MAGAZINE TECHNIQUE POUR LE BASKET-BALL AFRICAIN ?

Notre intention est la création d'un magazine technique pour les cadres du basket-ball en Afrique.

Cette approche est une contribution à l'enseignement et la vulgarisation des règles d'arbitrages, celles du jeu et des fondamentaux techniques de notre sport.

Cette approche devrait également servir à compléter et à améliorer le travail de formation effectué par les structures techniques de FIBA Afrique et celles des Fédérations nationales.

Les structures techniques de FIBA Afrique étant représentées par :

\* La Commission Technique, chargée de la formation des arbitres de zone, des arbitres internationaux, des commissaires techniques, des instructeurs arbitres et également les marqueurs chronométreurs et les statisticiens.

\* Le Comité des Entraîneurs, chargé de l'orientation et de la structuration de la formation des entraîneurs dans le cadre de niveaux bien précis et uniformisés : les Young Coaches, le niveau 1 et 2, les instructeurs entraîneur.

\* Le Conseil médical, chargé de la vulgarisation et de la promotion du suivi médical au sein des fédérations nationales et du contrôle antidopage lors des compétitions FIBA Afrique.

Nous pensons donc qu'un tel magazine technique pourra être un instrument didactique de qualité pour la formation effectuée dans les différents stages par les structures techniques de FIBA Afrique.

La création de « Afro Technic Magazine » s'inscrit entre autre dans la lecture et l'application de la " Feuille de Route " élaborée par FIBA Afrique pour sa politique de formation et de développement 2002-2006 du Basket-ball en Afrique.

Nous espérons que toutes les forces vives techniques de FIBA Afrique et même de FIBA Monde contribueront à alimenter les différentes rubriques qui constituent ce magazine pour qu'il soit intéressant, éducatif et surtout qu'il ait longue vie.

**Dr Alphonse Bilé**  
**Secrétaire Général**  
**FIBA AFRIQUE**

## TABLE DE MATIERES

|                                                                                                                                  |               |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>I - EDITORIAL</b>                                                                                                             | <b>3</b>      |
| Par M. Alphonse Bilé Secrétaire Général<br>FIBA AFRIQUE                                                                          |               |
| <b>II - L'ARBITRAGE, LA TABLE DE MARQUE ET<br/>LES COMMISSAIRES TECHNIQUES</b>                                                   | <b>6 - 13</b> |
| <b>BULLETIN TECHNIQUE DES ARBITRES</b><br>Par M. Boujemaa Larguet jdaini Président<br>commission technique FIBA AFRIQUE <b>6</b> |               |
| <b>PHILOSOPHIE DE L'ARBITRAGE</b> <b>8</b><br>Par M. VALENTIN LAZAROV<br>Instructeur FIBA                                        |               |
| <b>L'ARBITRE, CARACTERISTIQUES ET<br/>GENERA LITES IMPORTANTES</b> <b>11</b><br>Par M. HAMAMI<br>Instructeur FIBA AFRIQUE        |               |
| <b>NOUVELLES CONDITIONS D'ACCES<br/>AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE<br/>TECHNIQUE</b> <b>13</b><br>Par M. Alphonse Bilé             |               |
| <b>III - LES ENTRAINEURS</b>                                                                                                     | <b>14</b>     |
| <b>BULLETIN TECHNIQUE DES ENTRAINEURS</b><br>Par M. Claude Constantino Président du comité<br>des entraîneurs FIBA AFRIQUE       |               |
| <b>IV - TRIBUNE LIBRE</b>                                                                                                        | <b>15-16</b>  |
| <b>DE L'AFABA A FIBA AFRIQUE</b><br>Par M. Boujemaa Larguet jdaini                                                               |               |

### FIBA AFRICA TECHNIC MAGAZINE

Imm. ALPHA 2000, 7ème Étage,  
01 BP 4482 Abidjan 01  
Tél. : 00 (225) 20 21 14 10  
Fax. : 00 (225) 20 21 14 13  
www.fibaafrica.com  
E-mail : office@fibaafrica.com

EN COLLABORATION AVEC FIBA ET LES  
ZONES DE FIBA AFRIQUE  
REDACTEUR EN CHEF : SECRETARIAT GENE-  
RAL FIBA AFRICA

#### LA MISSION

Permettre le développement technique du  
basket-ball Africain par la formation de ses  
cadres.

Le but est de mettre un document technique au  
service des arbitres, entraîneurs, commissaires  
techniques...pour assurer la vulgarisation  
des règles du basket-ball en Afrique.

**Le magazine est publié 4 fois par année.**

FIBA, FIBA AFRICA, l'éditeur et l'éditeur en  
chef ne sont pas responsables des opinions  
exprimées dans les articles.

Tous droits réservés. Les fédérations natio-  
nales et structures affiliées peuvent repro-  
duire tout ou partie du magazine pour leur  
usage interne, mais ne pourront vendre tout  
ou partie du magazine à un éditeur externe  
sans l'autorisation expresse de FIBA AFRICA.

Toute information publiée dans le cadre de  
ce magazine est fournie strictement à titre  
d'information et ne doit en aucun cas être  
utilisée pour contrevenir à des dispositions  
légalles locales ou nationales.

Imprimé en Côte d'Ivoire.

Copyright 2004 par FIBA AFRICA

#### CALENDRIER DES STAGES D'ARBITRES INTERNATIONAUX

| PAYS           | Date          | LANGUES          |
|----------------|---------------|------------------|
| TUNISIE        | 15 - 21 MARS  | FRANÇAIS         |
| CAMEROUN       | 27 - 30 AVRIL | FRANÇAIS/ANGLAIS |
| AFRIQUE DU SUD | 07 - 12 JUIN  | ANGLAIS          |

### V - NOUVEAUX REGLEMENTS EN VIGUEUR

17-125

#### PREMIERE PARTIE

12

1. Art.21. Entre-deux- possession en alternance
2. Art.27. Temps mort
3. Art.39. Vingt-quatre (24) secondes

#### DEUXIEME PARTIE

15

### VI - QUESTIONS REPONSES

26

Par M. VALENTIN LAZAROF

#### CALENDRIER DES STAGES D'ARBITRES DE ZONES

| ZONE | PAYS       | DATE            | LANGUES          |
|------|------------|-----------------|------------------|
| 1    | LIBYE      | 01 - 05 JUIN    | FRANÇAIS/ANGLAIS |
| 2    | MAURITANIE | 04 - 09 MAI     | FRANÇAIS/ANGLAIS |
| 3    | NIGER      | 04 - 08 JUIN    | FRANÇAIS/ANGLAIS |
| 4    | RWANDA     | 07 - 11 JUIN    | FRANÇAIS/ANGLAIS |
| 5    | ÉTHIOPIE   | 10 - 15 MAI     | ANGLAIS          |
| 6    | ANGOLA     | 07 - 11 JUIN    | ANGLAIS          |
| 7    | SEYCHELLES | 25 - 31 JUILLET | FRANÇAIS/ANGLAIS |

#### CALENDRIER DES STAGES DE COMMISSAIRES TECHNIQUES - FIN DE FORMATION DU CYCLE 2000-2003

| PAYS   | Date            | LANGUES            |
|--------|-----------------|--------------------|
| GUINÉE | 03 - 10 JUILLET | ANGLAIS / FRANÇAIS |

#### CALENDRIER DES STAGES YOUNG COACHES MODULE 1

| PAYS               | LANGUES            | DATES                |
|--------------------|--------------------|----------------------|
| Algérie            | Français/Arabe     | 19 - 29 Mai          |
| Mali               | Français           | 01 - 10 Juillet      |
| Cap Vert           | Portugais/Français | 29 Mars - 08 Avril   |
| Béniin             | Français           | 26 Juillet - 04 Août |
| Burkina Faso       | Français           |                      |
| Côte d'Ivoire      | Français           |                      |
| Cameroun           | Français           | 17 - 27 Octobre      |
| Guinée Équatoriale | Portugais/Français | 01 - 10 Mai          |
| Centrafrique       | Français           | 23 Février - 05 Mars |
| Rwanda             | Français           |                      |
| Éthiopie           | Anglais            | 20 - 30 Septembre    |
| Tanzanie           | Anglais            |                      |
| Lesotho            | Anglais            | 14 - 24 juin         |



**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



Par M. BOUJEMAA LARGUET JDAINI  
Président commission technique  
FIBA AFRIQUE



L'édition d'un bulletin technique de la commission sera l'évènement qui nous oblige donc à mesurer sereinement les efforts qui nous restent à accomplir pour placer le Basket-ball africain au niveau qu'il ambitionne. Il doit nous sensibiliser davantage à la nécessité qui doit présider à notre quête pour apporter des solutions aux divers problèmes de l'élite sportive africaine, et donc, à mon humble avis, porter sur la formation des Cadres que sont les arbitres et les entraîneurs. Il convient de noter que plusieurs facteurs ralentissent les objectifs de la Commission Technique vu les très modestes moyens dont elle dispose pour répondre aux desiderata de toutes les Fédérations nationales où le nombre nécessaire des techniciens arbitres et entraîneurs fait défaut.

Le but essentiel de cette publication réside dans le lien qui devrait mobiliser tous les intervenants dans la vulgarisation du Basket-ball. C'est pourquoi l'encadrement technique représenté par les arbitres, les entraîneurs, les instructeurs, les commissaires techniques et les Fédérations doivent impérativement collaborer pour enrichir ce bulletin de la Commission Technique.

A titre indicatif, je voudrais mettre l'accent sur le fait que durant ce mandat, la quasi totalité des stages programmés se sont tenus à travers tout le continent pour satisfaire dans la mesure du possible la majeure partie des Zones.

En effet, à la suite des changements de règles, des stages de recyclage ont eu lieu pour la mise à niveau de nos arbitres internationaux, ce qui a permis aux arbitres d'y participer aisément. Une vingtaine de pays a pris part à ces rencontres ce qui nous a poussés à insister sur le fait que la Commission a établi un calendrier planifiant les stages des Zones.

De la sorte la Commission Technique ne saurait suffisamment recommander à tous les responsables des Fédérations nationales d'aider et d'encourager leurs arbitres à y participer.

Lors des stages d'arbitres, il nous a été donné de constater que les Fédérations des pays organisateurs ne participent que rarement avec l'effectif souhaité, spécialement lors des sessions de recyclages et de ce fait certaines d'entre elles ne disposent d'aucun arbitre international ni d'instructeur national.

## BULLETIN TECHNIQUE DES ARBITRES

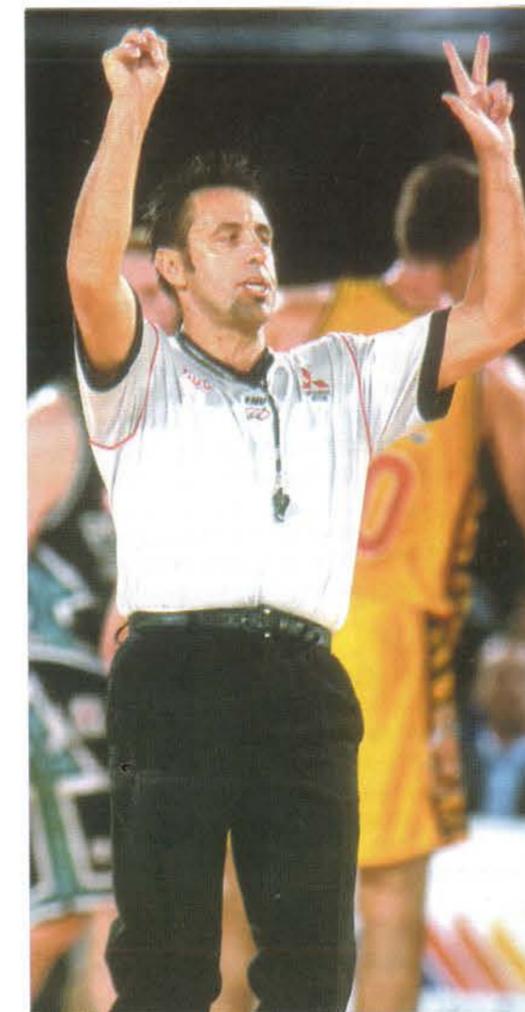
L'utilité de tels stages pour l'amélioration de la qualité des arbitres africains et pour la formation de nouveaux internationaux est incontestable. L'approfondissement des connaissances techniques dispensées au cours de ces stages est hautement utile et contribue largement à la progression du Basket-ball en Afrique.

J'en veux pour preuve, l'évolution d'une grande partie de nos arbitres ayant officié plusieurs compétitions à l'échelon continental d'une manière continue, ce qui a permis à certains d'entre eux, bien qu'en trop petit nombre hélas, d'avoir été qualifiés pour arbitrer lors de championnats Mondiaux et des Jeux Olympiques.

Je tiens à sensibiliser les arbitres internationaux sur un point particulièrement important qui est celui du recyclage. Ceux-ci ont l'obligation de se recycler tous les deux ans au minimum, sinon ils s'exposent à ne plus pouvoir arbitrer les compétitions officielles de FIBA Afrique, d'où l'importance de ce recyclage.

Conformément aux règlements de toutes les zones FIBA, chaque Fédération nationale devrait se doter impérativement d'instructeurs nationaux qui auront pour mission la préparation et la sélection des meilleurs candidats après examen et concours local. Ces candidats doivent avoir atteint le plus haut niveau national pour être sélectionnés officiellement aux stages d'une formation internationale FIBA.

Dans le cadre des suggestions prioritaires de la Commission Technique et pour contribuer au développement du Basket-ball recherché par FIBA Afrique, la création d'une publication par la Commission Technique a été envisagée.



# WE ARE BASKETBALL



**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



Par M. VALENTIN LAZAROV  
Instructeur FIBA

## PHILOSOPHIE DE L'ARBITRAGE

### Principe : Avantage/ Désavantage

C'est un fait indéniable que pendant les dernières décennies le basket-ball est devenu un des sports les plus attrayants et des plus populaires de la planète. Un dynamisme accru, des joueurs super athlétiques, des défenses de plus en plus agressives et surtout la présence de plus en plus nombreuse de géants de plus de 2 m de hauteur, ce sont là les traits caractéristiques du basket moderne. Or, les statistiques montrent que le nombre de contacts physiques entre les joueurs a triplé par rapport au passé. Aujourd'hui nous sommes témoins de contacts physiques toutes les 10 à 15 secondes. Sanctionner tous ces contacts comme des fautes personnelles, ce serait détruire le caractère attrayant et spectaculaire du basket et ruiner sa popularité.



Les statistiques nous indiquent que normalement seulement 10 à 15 % des contacts physiques sont sanctionnés comme fautes personnelles. C'est aux arbitres qu'incombe la grave responsabilité de réaliser cette sélection sur le terrain et juger quels contacts ont dégénéré en fautes personnelles et quels contacts sont accidentels et partie normale du jeu.

Le problème est qu'il n'existe pas une règle stricte, délimitant strictement le jeu 'viril' 'violent' ou 'rude'. Tout dépend du jugement individuel de l'arbitre qui est directement proportionnel à son talent inné de sentir le jeu.

**Arbitrez parce que vous aimez le basket-ball !**

Pour aider les arbitres dans leur tâche difficile, on a créé le principe avantage, désavantage qui stipule: il faut traiter comme une faute personnelle tout contact physique qui donne un avantage au joueur ou à l'équipe qui en est responsable et qui provoque un désavantage pour l'équipe adverse.

Ce principe est complètement légalisé par le règlement officiel de FIBA. Les arbitres ne doivent pas sanctionner les contacts accidentels qui n'exercent aucune influence sur le jeu. Cependant en tolérant certains contacts physiques qui font partie du jeu, l'arbitre doit à chaque instant pouvoir contrôler le jeu.

Sanctionner comme faute personnelle tout contact qui devient systématique en se répétant et qui, sans influencer directement le jeu, pousse les joueurs vers des actions violentes comme réaction aux contacts qui leurs sont infligés par les adversaires.

L'aspect théorique de ce problème est si important que certains conseils liés à l'application pratique du principe sur le terrain, seront utiles pour les arbitres :

**A.** Lorsqu'un joueur passe le ballon à son coéquipier, on peut tolérer un contact causé par un défenseur si le ballon atteint le but auquel il était destiné.

Au contraire, si à cause du contact le ballon change de direction et entre en possession d'un adversaire, c'est déjà une faute personnelle.

**B.** Un joueur dribble et il est pressé par

son défenseur et un contact s'ensuit. On peut ignorer ce contact, si le dribbleur garde la possession du ballon et continue à dribbler. Mais ce contact doit être jugé par l'arbitre comme une faute personnelle au cas où il cause la perte du ballon.

**C.** Lors d'une attaque directe au panier par un joueur avec le ballon, il faut négliger des contacts éventuels avec des défenseurs au cas où il réussit à se libérer d'eux et il n'y a plus personne entre lui et le panier adverse.

**D.** Un joueur qui dribble près de la ligne de touche et est pressé de près par un défenseur, qui cause un léger contact en essayant d'arrêter son déplacement. Ce léger contact doit être traité comme une faute personnelle au cas où il cause une perte d'équilibre du dribbleur qui sort en dehors du terrain avec le ballon.

**E.** Les écrans de différents genres sont un des éléments de tactique très souvent utilisés par les entraîneurs. Or, c'est un fait qu'il n'y a pas un écran sans contact personnel. Or, le critère si un écran est légal ou non, c'est la position du joueur qui fait écran. S'il est en mouvement au moment du contact avec l'adversaire, il faut immédiatement sanctionner ce contact comme une faute personnelle, sinon un grand avantage pour l'équipe utilisant l'écran s'ensuivrait.

Mais si le joueur qui fait l'écran est statique au moment du contact (parfois assez rude),

on peut le tolérer, car l'écran a déjà atteint son but et le contact ne cause aucun avantage pour le joueur qui est responsable.

**F.** Plusieurs fois le ballon glisse des mains d'un joueur et roule sur le sol. Alors plusieurs joueurs essaient de le contrôler, certains plongent sur le terrain, d'autres réussissent à toucher le ballon sans arriver à le posséder.

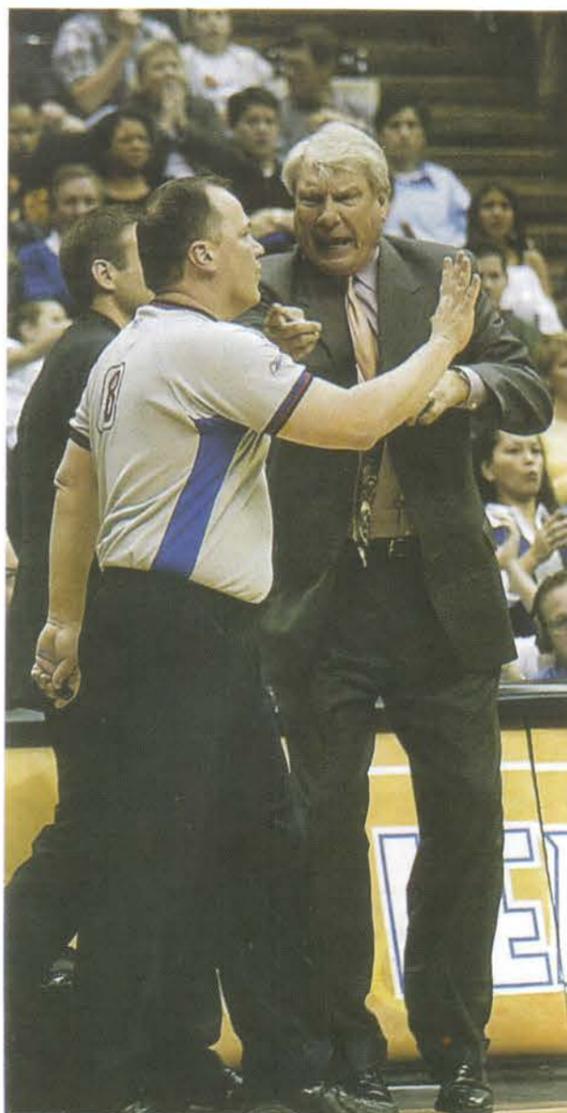
C'est évident que pendant cette lutte sportive il y a plusieurs contacts physiques entre les joueurs, mais normalement c'est un spectacle. Alors, on peut tolérer ces contacts tant qu'ils ne donnent pas un avantage à l'une des équipes et tant qu'il n'y a pas recours à la violence.

Certains arbitres n'aiment pas se risquer dans des situations pareilles et sifflent dès le début 'ballon tenu'. C'est vrai que cette façon leur facilite la tâche, mais ils tuent un élément spectaculaire du jeu et ce sont ces éléments qui ont fait gagner l'énorme popularité du basket-ball à travers le monde.

**Conclusion** : Comme arbitres, essayez d'interrompre le courant du jeu le moins possible tout en respectant les règles et l'esprit traditionnel du jeu. Ne sanctionnez jamais un contact physique qui n'exerce aucun effet sur le jeu et qui n'incite pas les

joueurs vers la violence.

N'oubliez jamais que le talent ou l'art d'appliquer le principe 'avantage/désavantage' sur le terrain, c'est la frontière entre un excellent arbitre et un arbitre moyen.



**Soyez en accord avec votre conscience !**



**FIBA  
AFRICA**  
We Are Basketball



Par M HAMAMI  
Instructeur FIBA AFRIQUE

## CARACTERISTIQUES DE L'ARBITRE ET GENERALITES IMPORTANTES



### 1- CARACTERISTIQUES DE L'ARBITRE

#### 1)- **Présentation**

- Bien habillé (uniforme, chaussures, etc...).

#### 2)- **Courage**

- Sifflez ce que vous voyez
- Ignorez public, entraîneurs et joueurs.
- Souvenez-vous : soyez en accord avec votre conscience.

#### 3)- **Honnêteté**

- Il faut plus de courage pour prendre une décision sévère que pour l'ignorer.
- Dès que le match commence, vous et votre partenaire êtes les seules personnes neutres.

#### 4)- **Jugement**

- Interprétez l'action correctement !
- Faites preuve de bon sens !
- Sachez être souple ( avantage, désavantage) !

#### 5)- **Force**

- Physique, toujours en bonne condition mentale, toujours prêts pour l'intervention délicate.
- Emotionnelle, les émotions seront à leur paroxysme, vous devez rester maître de vous-même.

#### 6)- **Energie**

- Toujours en mouvement pour avoir les meilleurs angles et suivre le jeu au mieux.
- N'arbitrez pas en restant statique !

#### 7)- **Comportement**

- Prenez du plaisir dans ce que vous faites !
- Arbitrez parce que vous aimez le basket-ball

#### 8)- **Consistance**

- Très important, les joueurs doivent être conscients de ce qui leur est permis et ce qui ne l'est pas .

#### 9)- **Connaissance**

- Connaissez les règles. Personne ne peut les apprendre pour vous, une connaissance parfaite des règles amène en principe un bon jugement !

#### 10)- **Intelligence**

- Dans l'interprétation des règles de jeu dans les relations humaines en « sortant » le jeu.

**Interprétez l'action correctement !**

**2- GENERALITES IMPORTANTES****1)- Créez**

- Votre propre philosophie
- Votre propre style

**2)- Exercez-vous**

- Tous les signaux-sans hâte et précis
- Tous les décomptes 3 – 5 et 8 secondes
- Les entres-deux

**3)- Retenez bien**

- Apprenez les règles et l'esprit des règles
- Intervenez, n'interférez pas
- Ne vous créez pas de problème
- Vous et votre partenaire formez une équipe
- Gardez un contact visuel permanent

**4)- Protégez**

- L'usage illégal des mains pour l'avantage
- " Dans le dos " pour l'avantage
- Le tireur (s'il fait tout légalement)
- Les croc-en-jambes

**5)- Administrez**

- Les lancer-francs rapidement (pas vite)
- Faites un pas vers la gauche lors des lancer-francs

**6)- Allez de l'avant**

- Déplacez-vous toujours en position de tête ou de queue (le bassin face au jeu)
- En position de queue, pénétrez quand la balle pénètre
- Cherchez les espaces (fenêtre) et aidez votre partenaire

Soyez toujours en excellente condition physique.



# Faites preuve de bon sens !



**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



Par Dr Alphonse Bilé  
Secrétaire Général FIBA AFRIQUE

## NOUVELLES CONDITIONS D'ACCES AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE TECHNIQUE



1. En raison des insuffisances constatées chez certains commissaires techniques en matière de connaissance du règlement officiel de basket et des dispositions générales relatives à l'organisation des compétitions, le comité exécutif, sur proposition du président de la commission technique, a décidé de fixer dorénavant les critères à remplir pour être nommé commissaire technique.



2. Seront nommés commissaires technique, après un stage de formation organisé par FIBA Afrique.
  - Les membres du bureau central durant leur mandat au sein de FIBA Afrique.
  - Les instructeurs nationaux ayant terminé leur cycle de formation.
  - Les arbitres internationaux qui ne sont plus en activité.

Les candidats au stage de formation doivent avoir une maîtrise suffisante :

- Du règlement officiel du basket et son interprétation
  - De la mécanique et de la philosophie de l'arbitrage
  - Pouvoir s'exprimer et écrire correctement en français ou anglais.
- A titre exceptionnel peuvent être nommés d'office commissaire ; les membres du Comité Exécutif ayant déjà exercé ces fonctions auparavant.

# Apprenez les règles et l'esprit des règles !



**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



## BULLETIN TECHNIQUE DES ENTRAINEURS :

L'INFORMATION / FORMATION DES ENTRAINEURS VUE PAR L'AFRIQUE

Par M. CLAUDE CONSTANTINO  
Président comité des entraîneurs  
FIBA AFRIQUE

La parution d'un organe d'information est toujours d'un grand intérêt pour la diffusion des activités programmées et réalisées et du niveau de développement de tout organisme.

L'idée d'élaborer ce BULLETIN TECHNIQUE aidera non seulement à informer des activités techniques de FIBA AFRIQUE mais et surtout permettra une meilleure formation et information de nos cadres techniques principalement de nos entraîneurs.

L'information et la formation en Afrique de nos cadres se faisait et se fait jusqu'à présent à travers les livres, revues, magazines et Bulletins Techniques élaborés, écrits et expérimentés par des éminents entraîneurs européens et/ou américains à partir de leurs propres réalités et moyens humains, matériels, infrastructures, financiers et organisationnels.

C'est pourquoi nous tendons et encourageons nos cadres techniques de haut niveau et expérimentés, que dispose l'Afrique, de divulguer aussi leurs connaissances et expériences qui leur ont permis d'atteindre des succès de haut niveau technique avec leurs équipes réciproques à partir des réalités et moyens propres des pays africains.

Nous sommes convaincus que les deux expériences pourront permettre, dans le futur, un meilleur développement technique et tactique du Basket Ball mondial.

La création de ce BULLETIN TECHNIQUE est un moyen adéquat et opportun, que disposent dorénavant nos entraîneurs africains, pour faire connaître leurs savoirs et expériences aux collègues entraîneurs de notre continent.

Le Comité des Entraîneurs et la nouvelle équipe FIBA AFRIQUE issue de Casablanca travaillent actuellement pour le changement de la mentalité de nos dirigeants et surtout de nos entraîneurs.

A ce sujet un Plan / Programme est en exécution contenant des objectifs suivants :

1. D'amplifier l'idée de la Culture de la Formation à la majorité des Fédérations nationales membres de FIBA AFRIQUE qui n'avaient pas encore perçues de la nécessité d'une formation scientifique et planifiée de leurs entraîneurs, indispensable pour une meilleure élévation du niveau technique de leurs joueurs.

Nous constatons avec une grande satisfaction que cet objectif est en voie d'être atteint vu le nombre des stages de formation d'entraîneurs organisés dans la période 2001 / 2003 par rapport à la période d'existence de l'AFABA.

2. Ainsi nous avons créés depuis 2001 le corps des Instructeurs Entraîneurs Africains initialement composé de nos meilleurs et plus expérimentés entraîneurs et ensuite amplifié par de nouveaux et talentueux plus jeunes entraîneurs qui ont fait leur preuve en Afrique qui pourront, au fur et à mesure, substituer les plus anciens.

L'objectif à atteindre est, d'ici 2006, la mise en place dans chaque ZONE FIBA AFRIQUE d'un corps d'instructeurs chargés de la formation, en priorité, des Entraîneurs pour Jeunes Joueurs. Un corps d'instructeurs Entraîneurs continentaux composé des plus anciens et expérimentés sera créé pour conseiller, aider et superviser le travail des instructeurs de zone.

3. Pour atteindre les objectifs ci-dessus les instructeurs entraîneurs africains ont élaborés en 2001 un Programme Unifié de Formation et Contenu des Cours qui a été expérimenté avec succès jusqu'en 2003.

Ce Programme a été évalué et modifié en Décembre 2003 par l'adoption et l'introduction du contenu des cours de formation pour Entraîneurs de Jeunes Joueurs " YOUNG COACHES " conçu par FIBA.

Le programme unifié FIBA AFRIQUE et celui de FIBA permet dorénavant l'harmonisation de toute action de formation des entraîneurs sur notre continent qui devra être respecté et appliqué par tous experts désignés à diriger un stage.

Les instructeurs entraîneurs appuyés par la nouvelle et dynamique équipe FIBA AFRIQUE méritent nos félicitations d'avoir été les précurseurs à penser et réussir l'harmonisation de cursus de formation en Basket Ball pour tout un continent. Le Comité des Entraîneurs va utiliser le BULLETIN TECHNIQUE pour une ample diffusion de ce Programme de Formation en Afrique.

Nous demandons et sollicitons l'adhésion de tous les entraîneurs africains et même d'autre continent à participer à une large divulgation de notre outil d'information et de formation par l'envoi fréquent d'articles techniques et tactiques qui peuvent contribuer à une meilleure connaissance des expériences africaines et à une élévation du niveau du Basket Ball en AFRIQUE.



**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



Par M. BOUJEMAA LARGUET JDAINI  
Président commission technique FIBA  
AFRIQUE

## DE L'AFABA A FIBA AFRIQUE



Ce n'est pas sans une certaine émotion que j'évoque ce 14 juin 1961 date de naissance de l'AFABA à la création de laquelle j'ai eu le privilège de participer. Par mandat émis par le sixième congrès mondial de la FIBA tenu à ROME en août 1960, la Fédération Egyptienne de Basketball, a organisé une assemblée constituante réunie au Caire du 11 au 14 juin 1961 en présence des représentants de la FIBA, à savoir :

Dr Wiliam JONES Secrétaire Général de la FIBA.  
Melle Ursula FRANK Secrétaire Administratif FIBA.  
M. Abdelazim ASHRY Membre FIBA.  
Douze pays africains ont pris part à cette réunion dont le Maroc qui était représenté par BOUJEMAA JDAINI, Président délégué de la FRMBB à cette période, ETHIOPIE, GHANA, LYBIE, MALI, MAROC, TOGO, EGYPTE, GUINEE, RHODESIE DU NORD, SOUDAN, SIERRA LEONE, HAUTE VOLTA,

De ce premier congrès résulte la formation de l'AFABA devant gérer le Basket-ball dans la zone africaine sous l'égide de la FIBA.

Les dirigeants des fédérations africaines se rendaient de plus en plus compte que seules la coordination des efforts, l'unification des règlements, les compétitions et tournois, etc.. pouvaient donner au basket africain l'essor et le progrès technique susceptible de le propager et aussi de l'élever au niveau international.

A la suite de la croissante popularité de ce sport dans notre continent, la nécessité de la création de cet organisme commençait à se faire fortement sentir.

Aujourd'hui j'ai le très net sentiment que le chemin parcouru est sans aucun doute très long et riche en péripéties et celui qui reste à parcourir difficile mais prometteur.

En dépit des nombreuses difficultés rencontrées – difficultés et obstacles que je connais et dont l'importance n'échappe à personne l'AFABA émerge comme l'une des plus actives et enthousiastes associations régionales de FIBA. A titre indicatif la création de 52 fédérations africaines, affiliées aussi bien à l'AFABA qu'à la FIBA.

Le développement du Basket-ball sur le continent africain se heurte, on s'en doute bien, à des problèmes importants.

Nos pays sont en développement. Tout est à faire. Il faut aussi souligner l'instabilité des fédérations et les difficultés de communication.

C'est là une des causes essentielles sans parler des prix exorbitants des transports à travers le continent et le manque de moyens matériels mis au service du sport.

Devant tant de facteurs limitants, plus d'un, aurait baissé les bras. L'AFABA mue par son désir d'impulser le basket à travers tout le continent a eu à surmonter beaucoup d'écueils, mais est restée ferme à la pointe du combat. Il faudrait tout un roman pour conter les péripéties de cette ascension. Mais l'AFABA c'est aussi une organisation qui a su mettre en place des structures opérationnelles pour la promotion du Basket-ball dans tout le continent, et surtout des hommes d'horizons divers, disponibles et enthousiastes qui donnent à la superstructure souffle et vie.

Des hommes de foi qui dès les premiers balbutiements, ont su marquer de leur empreinte l'évolution du Basket avec comme soubassement la rigueur et l'efficacité.

Au vu du nombre de compétitions que nous avons organisées ainsi que des stages pour arbitres et entraîneurs, croyez-moi, c'est un travail important mais aussi un travail harassant eu égard aux conditions qui prévalent en Afrique.

Je suis particulièrement heureux de constater combien le travail acharné et les efforts déployés par l'AFABA ont été bénéfiques pour le Basket en Afrique.

Depuis lors, et en collaboration avec toutes les fédérations africaines affiliées, l'AFABA s'est toujours proposée de réaliser plusieurs objectifs pour le continent africain en entier et au niveau international en participant aux activités de la FIBA.

Les plus importants de ces objectifs peuvent se résumer de la façon suivante :

- 1- Travailler à la propagation du Basket-ball dans les pays africains.
- 2- Consolider les relations sportives entre les divers pays africains et les préparer de manière à ce que leur formation technique atteigne le niveau international.
- 3- Faire appliquer les règlements internationaux FIBA régissant le Basket-ball.

- 4- Participer à toutes les compétitions et les championnats mondiaux et internationaux en coopérant avec la FIBA.

Il nous faut maintenant nous tourner résolument vers l'avenir que nous modèlerons de nos mains avec la foi qui nous anime mais aussi par la façon d'appréhender correctement les problèmes en leur trouvant des solutions justes et durables, à savoir une organisation plus efficiente où tous les membres de la grande famille seront placés sur le même pied d'égalité et une dynamisation accrue de nos zones de développement. Si les succès du début sont regardés comme une chose relativement facile je considère – quant à moi – que le plus difficile reste encore à faire car le progrès ne s'acquiert que par le travail et l'effort continus. Comme vous le voyez, il reste encore à faire et nous ne devons pas perdre de vue qu'entre autres objectifs nous avons l'ambitieuse et lourde tâche de porter le Basket Africain au diapason du Basket Mondial. Dès lors il faut que chacun prenne sa tâche à cœur et qu'il s'applique à la réaliser avec ardeur et ténacité. L'effort fourni jusqu'ici avec ses résultats encourageants, c'est déjà le passé et nous devons nous tourner vers l'avenir

Comité exécutif FIBA AFRIQUE



Présidents de zones FIBA AFRIQUE



FIBA  
AFRICA  
We Are Basketball

## NOUVEAUX REGLEMENTS EN VIGUEUR REGLES MODIFIEES

### PREMIERE PARTIE

Résumé des modifications au règlement à partir du 1er octobre 2003

1. Art. 21. Entre-deux - Possession en alternance
2. Art. 27. Temps morts
3. Art. 39. Vingt-quatre (24) secondes

#### 1. Art. 21 Entre-deux - Possession en alternance

1.1. Le règlement de possession en alternance est une méthode de mise en jeu du ballon par une remise en jeu plutôt qu'un entre-deux.

1.2. Dans les situations d'entre-deux autres que celles du début de chaque mi-temps ou autres périodes supplémentaires, les équipes auront en alternance le ballon pour la remise en jeu depuis l'endroit le plus proche du point où se produit la

prochaine situation d'entre-deux.

1.3. L'équipe qui n'a pas obtenu le contrôle du premier ballon d'entre-deux de chaque mi-temps ou période supplémentaire commencera le processus d'alternance en se voyant remettre le ballon pour la remise en jeu depuis l'endroit le plus proche du point où se produit la prochaine situation d'entre-deux.

1.4. La procédure de possession en alternance commence quand un officiel met le ballon à la disposition du joueur pour une remise en jeu et se termine quand : Le ballon passé touche un joueur sur le terrain ou quand l'équipe le remettant en jeu commet une violation ou quand le ballon reste coincé entre le panneau et les supports de l'anneau.

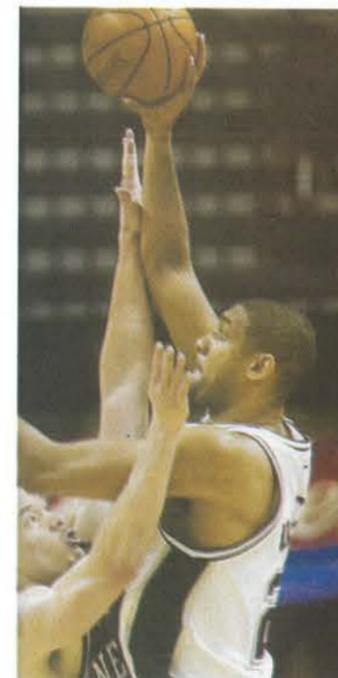
1.5. L'équipe à laquelle est attribué le ballon pour une remise en jeu par possession en alternance doit être indiquée par une flèche de possession en alternance. La direction de la flèche est immédiatement inversée quand la remise en jeu par possession en alternance s'effectue.

1.6. L'occasion de faire une remise en jeu par possession en alternance se perd si l'équipe de la remise de jeu viole les dispositions de remise en jeu.

#### 2. Art. 27. Temps morts

2.1. Cinq (5) temps morts peuvent être accordés à chaque équipe durant la 1ère moitié (1ère et 2ème période) et ipse durant le temps de jeu normal.

2.2. Deux (2) temps morts peuvent être accordés à tout moment pendant la seconde moitié (3ème et 4ème périodes).



2.3. Un (l) temps mort peut être accordé à tout moment durant chaque période de temps supplémentaire.

2.4. Les temps morts non utilisés ne peuvent pas être reportés à la prochaine mi-temps ou période supplémentaire.

**3. Art. 39 Vingt-quatre (24) secondes**

3.1. Lorsqu'un joueur prend le contrôle d'un ballon vivant sur le terrain, son équipe doit tenter un tir au panier du terrain dans un délai de vingt-quatre (24) secondes.

3.2. Le manquement par l'équipe qui contrôle le ballon de tirer au panier dans le délai de vingt-quatre (24) secondes est indiqué par le retentissement du signal sonore de l'appareil des 24 secondes.

3.3. Pour constituer un tir au panier du terrain, les conditions suivantes doivent être remplies: le ballon doit quitter la ou les mains du joueur qui tire au panier du terrain avant que le signal sonore de l'appareil des 24 secondes ait retenti, après que le ballon ait quitté la ou les mains du joueur qui tire au panier du terrain, le ballon doit toucher l'anneau.

3.4. Lorsqu'un tir au panier du terrain est tenté près de la fin de la période des 24 secondes et que le signal sonore retentit alors que le ballon est en l'air après avoir quitté la ou les mains du joueur pour un tir au panier du terrain:

si le ballon pénètre dans le panier, ce dernier doit compter.

si le ballon touche l'anneau mais ne pénètre pas dans le panier, le ballon reste vivant. Aucune violation ne s'est produite et le jeu doit continuer sans interruption.

**Entre-deux**

- Suppression des entre-deux sauf en début de 1ère mi-temps, 2ème mi-temps et prolongation(s).

- Dans les cas où le règlement prévoit un entre-deux (ex : 2 joueurs qui tiennent le ballon), la balle est donnée alternativement à chaque équipe.

Les deux équipes peuvent bénéficier d'un remplacement.

- En cas d'entre-deux, l'équipe qui doit bénéficier du ballon est indiquée par une flèche qui montre dans quelle direction le jeu doit reprendre. Après la remise en jeu, la flèche est changée de sens.

- Après l'entre-deux de 1ère mi-temps, 2ème mi-temps et prolongation(s), la flèche est dirigée vers le panier sur lequel attaque l'équipe qui ne s'est pas emparée du ballon.

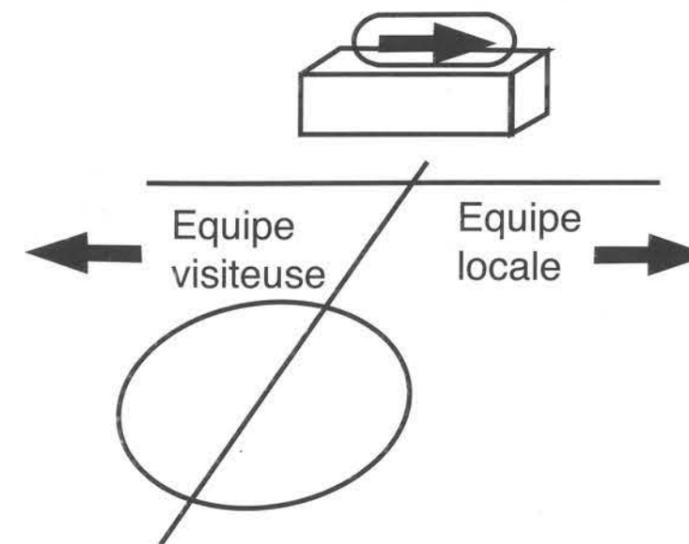
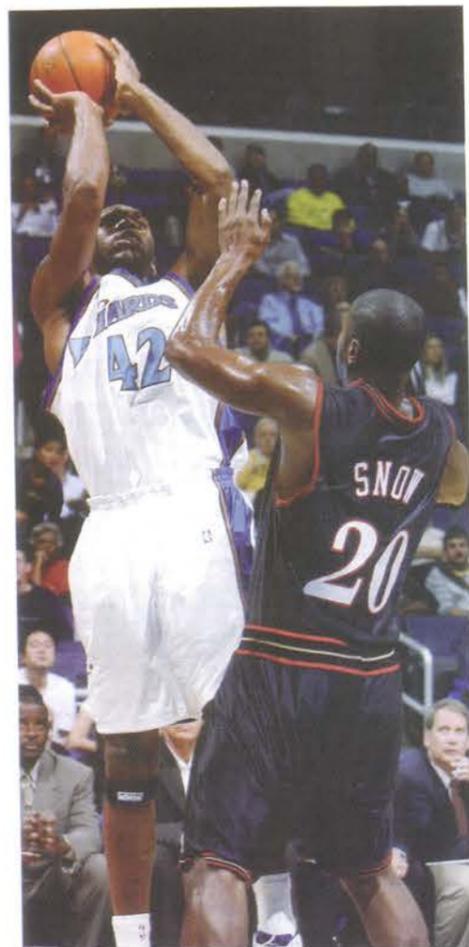
- Les 2ème et 4ème 1/4 temps débutent par une remise en jeu au milieu du terrain faite par l'équipe indiquée par la flèche d'alternance. Après cette remise en jeu, la flèche est changée de sens.

**Exemple :**

- L'équipe locale tire à droite de la table de marque, les visiteurs à gauche.

- L'équipe visiteuse prend le ballon APRES l'entre-deux de 1ère mi-temps

=> la flèche d'alternance sera dirigée vers le panier à droite de la table car l'équipe locale tire à droite



**Temps morts**

Les temps morts peuvent être pris à n'importe quel moment dans chaque mi-temps

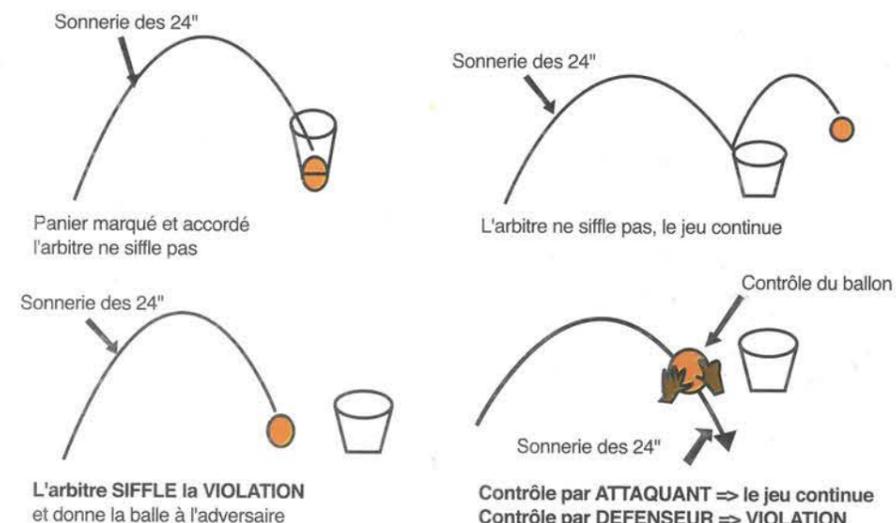
- 2 temps morts en 1ère mi-temps
- 3 temps morts en 2ème mi-temps
- 1 temps mort par prolongation

**Règle des 24 secondes**

Lorsque l'appareil des 24 secondes sonne :

- le chronomètre ne s'arrête pas
- le jeu continue SAUF si les arbitres sifflent

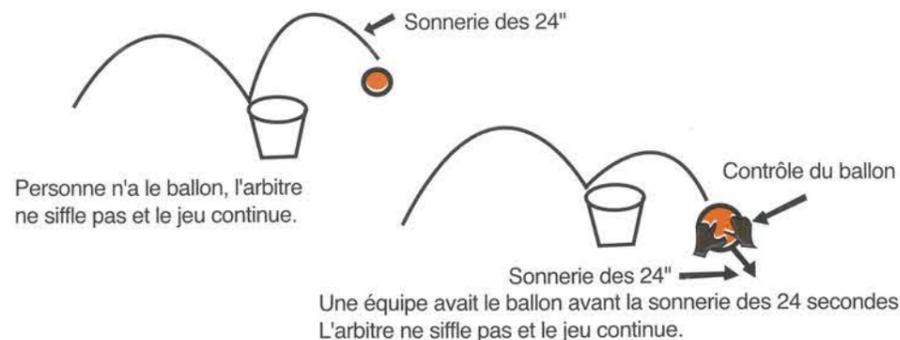
**Les situations normales**



Règle des 24

**L'appareil sonne trop tard**

Lorsque l'appareil des 24" sonne trop tard ou par erreur, le jeu DOIT CONTINUER



Dernière mise à jour : 15/11/2003

**Deuxième Partie**

**Art 2 Terrain de jeu lignes et dimensions**

- 1. 2.4.3. supprimer: "Un demi-cercle identique est tracé en pointillé à l'intérieur de chaque zone restrictive. "
- 2. Figure 2 : Eliminer le demi-cercle en pointillé
- 3. Figure 3 : Eliminer les demi-cercles en pointillé

(Eliminer aussi les demi-cercles en pointillé dans les figures 1, 9,10 et 14).

**Art3 Equipement**

- 4. rajouter comme 3.4.9 : "Indicateur de possession. Appareil visible, électronique ou manuel".
- 5. 3.5.7.1, dernière ligne du 8e point - nouveau texte -"Le nombre de temps morts de 0 à 3".
- 6. 3.5.7.2, 2e point, supprimer la dernière phrase -"quand le signal de l'appareil retentit, le chronomètre de jeu principal doit s'arrêter."



**Art.5 L'arbitre: devoirs et pouvoirs**

7. 5.4 rajouter un nouveau texte:

"effectuer l'entre-deux au cercle central pour commencer "la 1ere période, la 3ème période et chaque prolongation."

**Art 14 Joueurs: blessure**

8. 14.4 à supprimer: "Si le joueur blessé est impliqué dans un entre-deux, son remplaçant devra effectuer l'entre-deux."

**Art.15 Capitaine : fonctions et pouvoirs**

9. 15.4 Nouveau texte:

"Le capitaine désignera le tireur de lancer franc dans tous les cas de lancer franc où le tireur de lancer franc n'est pas défini par le règlement."

**Art. 19 Statut du ballon**

10.19.2 Supprimer le point 5:

"le signal de l'appareil des 24 secondes retentit alors que le ballon est vivant".

11.19.2 Au point 6, supprimer la dernière ligne:

**Art-21 Entre-deux** (Se reporter aussi aux récents changements applicable à partir du 1er Octobre 2003 cité plus haut)

**12. 21.1. Définitions**

21.1.1 L'entre-deux est une méthode selon laquelle le ballon devient vivant lorsqu'un arbitre lance le ballon dans le cercle central entre deux adversaires au début de chaque demie et de chaque prolongation.

21.1.2 Il y a ballon tenu lorsque un ou plusieurs joueurs adverses tiennent le ballon fermement à une ou deux mains de telle façon qu'aucun d'eux ne puisse en prendre possession sans rudesse excessive.

**Procédure d'administration d'un entre-deux**

21.2.1 Les deux sauteurs doivent se tenir debout, les pieds dans le demi-cercle le plus proche de leur panier respectif, un pied près du milieu de la ligne centrale du cercle.

21.2.2 L'arbitre lance alors le ballon vers le haut (verticalement) entre les deux sauteurs, à une hauteur telle qu'aucun des deux sauteurs ne puisse l'atteindre en sautant.

21.2.3 Le ballon doit être frappé avec une ou deux mains par l'un ou les deux sauteurs après avoir atteint son point culminant.

21.2.4 Aucun des sauteurs ne peut quitter sa place avant que le ballon ait été légalement frappé.

21.2.5 Aucun des sauteurs ne peut attraper ou toucher le ballon plus de deux fois avant que ce dernier ait touché un des non sauteurs, le sol, le panier ou le panneau.

21.2.6 Les non sauteurs ne doivent avoir aucune partie du corps sur ou au-dessus du cercle (cylindre) avant que le ballon ait été frappé.

21.2.7 Si le ballon n'est pas frappé par un ou par les deux sauteurs ou s'il touche le sol sans avoir été frappé par au moins l'un des deux sauteurs, l'entre-deux doit être recommencé.

21.2.8 Les joueurs d'une même équipe ne peuvent pas occuper des positions adjacentes autour du cercle si un adversaire manifeste le désir de s'intercaler.

21.2.9 Une infraction aux articles 21.2.1, 21.2.3, 21.2.4, 21.2.5 et 21.2.6 est une violation.

**21.3 Cas d'entre-deux**

Un cas d'entre-deux se produit lorsque :

L'arbitre siffle un ballon tenu

Le ballon sort des limites du terrain et il a été touché simultanément par deux adversaires

les arbitres sont indécis ou en désaccord quant au joueur qui est le dernier à avoir touché le ballon.

Une double violation des lancers francs se produit

Un ballon vivant se loge sur le support du panier

Le ballon devient mort alors qu'aucune des équipes n'est en contrôle du ballon, ni n'a droit au ballon pour une remise en jeu

Lors des situations spéciales, après l'annulation de sanctions égales, il ne reste plus d'autres sanctions à faire exécuter et aucune équipe n'avait le contrôle du ballon ou le droit au ballon avant que ne se produise la première faute ou violation.

#### 21.4. Processus d'alternance de possession Règle et procédure

21.4.1 Le processus d'alternance de possession est une méthode selon laquelle le ballon devient vivant par une remise en jeu plutôt que par un entre-deux.

21.4.2 Dans les cas d'entre-deux autres que le début de chaque demie ou de chaque prolongation, les équipes recevront, en alternance, le ballon pour une remise en jeu à l'endroit le plus près d'où le cas d'entre-deux se produit.

21.4.3 L'équipe qui ne prend pas le contrôle du ballon lors de l'entre-deux initial, commencera le processus d'alternance de possession en se voyant accorder le ballon pour une remise en jeu à l'endroit le plus près d'où le prochain cas d'entre-deux se produit.

21.4.4 La procédure d'alternance de possession commence lorsque un arbitre place le ballon à la disposition d'un joueur pour une remise en jeu et se termine lorsque le ballon passé touche ou est touché légalement par un joueur sur le terrain ou lorsque l'équipe qui effectue la remise en jeu, commet une violation.

21.4.5 Pour indiquer l'équipe qui a droit au ballon pour la remise en jeu en vertu du processus d'alternance, la flèche d'alternance de possession pointe en direction du panier de l'adversaire.

21.4.6 La direction de la flèche est inversée dès que la remise en jeu en vertu de l'alternance de possession se termine.

21.4.6 Le droit à une remise en jeu en vertu de l'alternance de possession, est perdu, si l'équipe qui en bénéficie, commet une violation des prescriptions de la remise en jeu.

Une faute par l'une ou l'autre équipe durant une remise en jeu en vertu de l'alternance de possession, ne fait pas perdre à l'équipe qui en bénéficie, le droit à la prochaine possession en vertu de l'alternance.

#### Exemples pratiques

1. L'arbitre lance le ballon lors de l'entre-deux initial. Dès que le ballon est frappé par les sauteurs, un ballon tenu survient entre A6 et B6.

Décision : étant donné que ni l'une ni l'autre des équipes n'a pris le contrôle du ballon, l'arbitre ne peut faire appel à la procédure d'alternance de possession. Les joueurs impliqués dans le ballon tenu, ici A6 et B6, participeront à l'entre-deux.

2. Lors de l'entre-deux initial, le sauteur A5 attrape illégalement le ballon. L'arbitre siffle et accorde la possession à B5 pour une remise en jeu au point le plus près de l'endroit de la violation. Comment décide-t-on du processus d'alternance de possession ? Décision : La première possession légale se produit lorsque B5 reçoit le ballon pour la remise en jeu. Lorsque la remise en jeu sera terminée, la flèche d'alternance de possession pointera en faveur de l'équipe A.

3. L'équipe A a droit au ballon en vertu de l'alternance de possession. Avant que la remise en jeu de l'équipe A soit complétée, un joueur de l'une ou l'autre équipe commet une faute.

Décision : L'appel d'une faute n'est pas influencé par le processus d'alternance de possession. La faute est imputée et sanctionnée. A la prochaine occasion d'alternance de possession, l'équipe A aura droit à la possession. L'équipe A ne perd pas son droit à une remise en jeu à cause de la faute.

4. Durant la procédure d'alternance de possession, l'équipe A commet une violation des prescriptions de remise en jeu en quittant le point de remise en jeu ou en prenant plus de 5 secondes pour relâcher le ballon.

Décision : Lorsque l'équipe A enfreint les prescriptions de la remise en jeu, elle perd son tour dans le processus d'alternance de possession. L'équipe B aura droit à la, remise en jeu lors du prochain cas d'alternance de possession.

L'équipe B aura droit à la, remise en jeu lors du prochain cas d'alternance de possession.

5. Comment débutent les 2ème et 4ème périodes d'une rencontre?

Décision : L'équipe qui a droit à la possession en vertu du processus d'alternance à la fin de la 1ère et de la 3ème période, reçoit le ballon pour une remise en jeu de l'extérieur du terrain, du milieu de la ligne de touche, à l'opposé de la table de marque. Le joueur qui fait cette remise en jeu doit avoir un pied de chaque côté de la ligne médiane prolongée et il a droit de passer le ballon à un joueur à n'importe quel endroit du terrain de jeu.

6. Lors de l'entre-deux initial en 1er période, l'équipe A prend le contrôle du ballon vivant sur le terrain de jeu. Dans quelle direction doit pointer la flèche d'alternance de possession ?

Décision: Dès que l'équipe A prend le contrôle du ballon, la flèche d'alternance de possession doit être placée de façon à pointer dans la direction du panier de l'équipe B. Cela signifie que l'équipe B a droit à la prochaine possession en vertu du processus d'alternance. Pour identifier le droit de l'équipe à la prochaine possession en vertu du processus d'alternance, la flèche de possession pointe toujours en direction du panier de l'adversaire.

**Art. 27 Temps mort d'équipe** (Se reporter aussi aux récents changements applicables à partir du 1er Octobre 2003 cité plus haut)

13. 27.2.3 Supprimer le 3ème point :

"Un arbitre, avec le ballon, pénètre dans le cercle pour effectuer un entre-deux. "

14. 27.2.4 Nouveau texte :

"Deux temps morts d'équipe peuvent être accordés à chaque équipe n'importe quand au cours de la 1ère demie (1ère et 2ème période); trois temps morts d'équipe n'importe quand au cours de la 2ème demie (3ème et 4ème période) et un temps mort durant chaque prolongation."

15. 27.4.3 Nouveau texte :

"Les temps morts non utilisés ne peuvent pas être

reportés à la demie ou à la prolongation suivante."

#### Art. 28 Remplacements

16. 28.1.2 Supprimer le 3ème point :

• Un arbitre, avec le ballon, pénètre dans le cercle pour effectuer un entre-deux

17. 28.3.3 Première ligne - Nouveau texte :

pour un tireur de lancer franc.

Exceptions : .....

**Art 39 Vingt-quatre secondes** (Se reporter aussi aux récents changements applicables à partir du 1er Octobre 2003 cité plus haut)

18. 39.1 Règle

39.1.1 Lorsqu'un joueur prend le contrôle d'un ballon vivant sur le terrain, son équipe doit tenter un tir au panier du terrain dans un délai de 24 secondes.

39.1.2 Le manquement par l'équipe qui contrôle le ballon de tirer au panier dans un délai de 24 secondes est indiqué par le signal de l'appareil des 24 secondes.

39.1.3 Pour être considéré comme tir au panier, les conditions suivantes doivent être remplies :

• Le ballon doit quitter la ou les mains du joueur qui tire au panier du terrain avant que le signal de l'appareil des 24 secondes ait retenti.

• Après que le ballon a quitté la ou les mains du joueur qui tire au panier du terrain, le ballon doit toucher l'anneau.

39.1.4 Lorsqu'un tir au panier du terrain est tenté près de la fin de la période de 24 secondes et que le signal sonore retentit alors que le ballon est en l'air après avoir quitté la ou les mains du joueur pour un tir au panier du terrain :

• Si le ballon entre dans le panier, ce dernier doit compter

• Si le ballon touche l'anneau, mais n'entre pas dans le panier, le ballon reste vivant, Il n'y a pas de

violation et le jeu doit se poursuivre sans interruption.

Toutes les restrictions en relation avec l'intervention sur le panier et l'intervention sur le ballon devront être appliquées.

39.2 Procédure

39.2.1 Si l'appareil des 24 secondes a été ramené à 24 secondes par erreur, l'arbitre peut arrêter le jeu immédiatement après la découverte, à condition qu'aucune des équipes ne soit désavantagée. Le temps de l'appareil des 24 secondes sera corrigé et le ballon sera redonné à l'équipe qui avait le contrôle du ballon lorsque le signal a retenti.

39.2.2 Si le signal de l'appareil des 24 secondes retentit par erreur alors qu'une équipe a ou n'a pas le contrôle du ballon, on n'en tiendra aucun compte et le jeu se poursuivra. Si l'arbitre juge qu'une des équipes est désavantagée lorsque le signal des 24 secondes retentit par erreur, l'arbitre doit arrêter le jeu immédiatement. Le ballon sera redonné à l'équipe qui avait le contrôle du ballon lorsque le signal a retenti et une nouvelle période de 24 secondes lui sera accordée.

Exemples pratiques

1. Le signal de l'appareil des 24 secondes retentit alors qu'un tir du terrain de A5 est en l'air vers le panier. Le ballon frappe ensuite l'anneau et le rebond est récupéré par a) B6 b) A6.

Décision : Aucune infraction en a) et b). Le chronomètre de jeu ne s'arrête pas et le jeu se poursuit avec une nouvelle période de 24 secondes.

2. Le signal de l'appareil des 24 secondes retentit alors que le ballon est en l'air suite à un tir au panier de A5. Par la suite, le ballon entre dans le panier, soit directement soit après avoir frappé le panneau, avoir rebondi et avoir roulé sur l'anneau.

Décision : Le panier compte pour 2 ou 3 points. Le ballon ne devient pas mort lorsque le signal des 24 secondes retentit.

3. Le signal de l'appareil des 24 secondes retentit

alors que le ballon est en l'air suite à un tir au panier de A5. Par la suite, le ballon frappe le panneau (pas l'anneau) ou ne touche rien du tout et est ensuite récupéré par a) B6 b) A6.

Décision : Violation des 24 secondes et possession à l'équipe B.

4. L'équipe A prend le contrôle du ballon avec 26 secondes à écouler au chronomètre de jeu en 4ème période. A5 tente un tir au panier et relâche le ballon alors qu'il reste 2,5 secondes à jouer. Le signal de l'appareil des 24 secondes retentit alors que le ballon est en l'air vers le panier. Par la suite, le ballon frappe l'anneau et est frappé au loin par B5 après quoi, le signal de fin de période retentit.

Décision : Aucune infraction, la période est terminée. Le ballon ne devient pas mort et le chronomètre de jeu ne s'arrête pas lorsque le signal de l'appareil des 24 secondes retentit.

5. Le joueur A5 tente un tir au panier et le ballon ne touche pas l'anneau. A5 reprend le contrôle du ballon au même moment où le signal de l'appareil des 24 secondes retentit S'agit-il d'une violation ?  
Décision : Oui. D y a violation des 24 secondes, car le ballon n'a pas touché l'anneau.

Art 41 Intervention sur le panier et intervention sur le ballon

19.41.3.3 Nouveau texte :

"S'il y a violation simultanée par des joueurs des deux équipes, aucun point ne sera accordé et il s'agit d'un cas d'entre-deux".

Art 45 Double faute

20. 45.2.2, 3° point Nouveau texte :

• "Si aucune des équipes n'avait le contrôle du ballon ou n'y avait droit, il s'agit d'un cas d'entre-deux."

Art 51 Faute technique pendant un intervalle de jeu

21. 51.1,2° paragraphe - Nouveau texte pour la dernière phrase. "L'intervalle de jeu prend fin comme suit :

• Au début de la 1ère période, de la 3e période et de chaque prolongation, quand le ballon est frappé légalement par un sauteur au moment de l'entre-deux.

• Au début de la 2e période et de la 4e période, quand le ballon touche ou est touché par un joueur sur le terrain au moment de la remise en jeu initiale. "

22. 51.3 Nouveau texte :

"Après que tous les lancers francs ont été tirés, le jeu, la période ou la prolongation doit commencer par un entre-deux ou par une remise en jeu tel que prévu dans des règles."

Art.52 Bagarre

23. 52.3.2 Nouveau texte :

"Dans le cas où des membres des deux équipes son disqualifiés en vertu de cet article et qu'il n'y a pas d'autre sanction pour faute (voir 52.3.4 ci-dessous), il s'agit d'un cas d'entre-deux. "

Art 57 Lancers francs

24. 57.5.4.2, dernier point - Nouveau texte

• "Les deux équipes - le jeu doit reprendre par une remise en jeu tel que prévu dans les règles."

25. 57.5.4.3 Dernier point - Nouveau texte :

• "Les deux équipes - aucun point n'est accordé et le jeu doit reprendre par une remise en tel que prévu dans les règles."

26. 57.5.4.5 Nouveau texte :

• "Si plus d'un lancer franc est tiré, les sanctions de remise en jeu sont seulement appliquées si une violation a été commise lors du dernier ou unique lancer franc."

A - Signaux des arbitres

27. N 24 est conservé pour indiquer un entre-deux (Dans tous les cas, on signale d'abord un entre-deux et, seulement par la suite, le processus d'al-

ternance de possession est mis en application.)

B - Feuille de marque

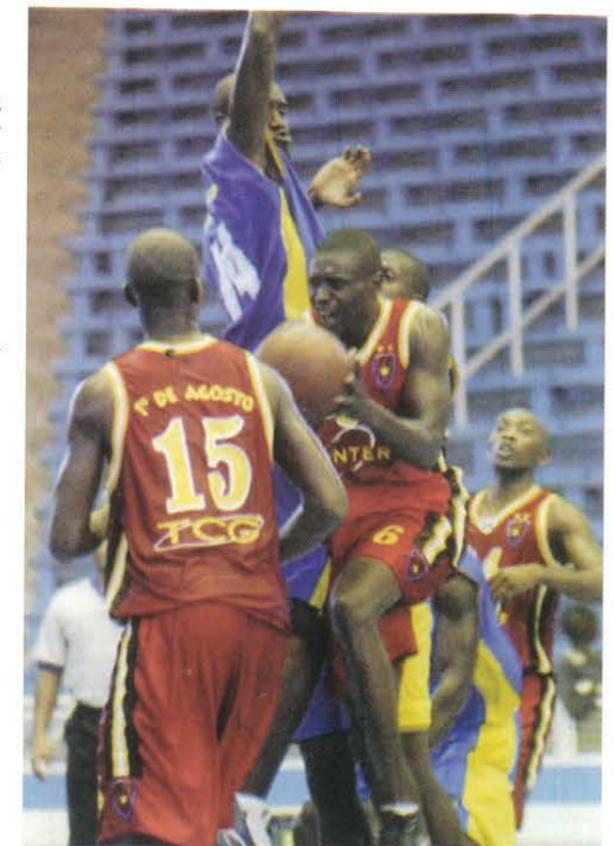
B.7.1 Nouveau texte :

"L'enregistrement des temps morts d'équipe accordés pendant chaque demie et chaque prolongation se fait en inscrivant un grand "X" à l'intérieur des cases appropriées en dessous du nom de l'équipe. "

B.7.2 Nouveau texte :

" A la fin de chaque demie et de chaque prolongation, les cases non utilisées seront

barrées par deux lignes parallèles horizontales."



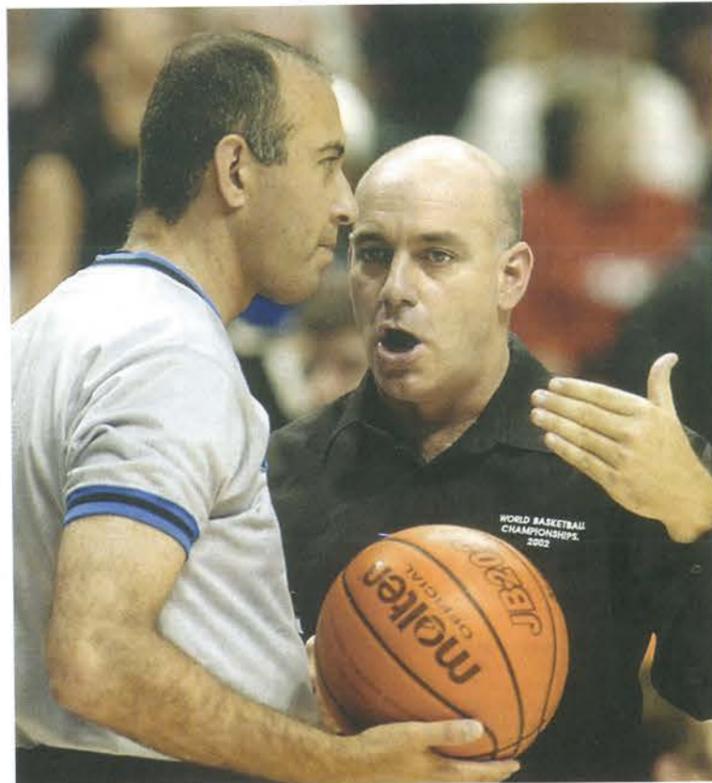


**FIBA**  
AFRICA  
We Are Basketball



Par M. VALENTIN LAZAROV  
Instructeur FIBA

## QUESTIONS-REponses



Si vous avez des doutes concernant l'interprétation d'une règle  
Si vous ne pouvez pas résoudre un cas spécifique dans le domaine des règles et des interprétations.

Si vous avez un problème comme arbitre, commissaire, instructeur, officiel de la table de marque : n'hésitez pas de nous écrire et dès le bulletin suivant vous recevrez réponses à vos questions !

### QUESTION (1) :

Joueurs A4 et B4 sont impliqués dans une bagarre pendant une période de montre arrêtée. Les arbitres sont certains que c'est A4 qui a commencé la bagarre. Quelle sera la décision des arbitres ?

### REponse :

A4 et B4 seront tous les deux disqualifiés le fait que A4 est considéré comme responsable pour l'incident sera noté dans le rapport du Commissaire ou du premier arbitre pour qu'il reçoive une sanction supplémentaire administrative de la part de l'institution organisatrice.

### QUESTION (2) :

Le joueur A4 est disqualifié. En quittant le terrain il insulte l'arbitre d'une façon flagrante. Peut-il être sanctionné supplémentaires par les arbitres ?

### REponse :

Une fois disqualifié A4 doit quitter le terrain et la salle, mais il ne peut plus être sanctionné par les arbitres car il n'est plus membre de l'équipe. Cependant son attitude antisportive doit être obligatoirement décrite dans le rapport du commissaire ou du premier arbitre à l'institution organisatrice pour une sanction administrative supplémentaire pour A4.



**FIBA**  
AFRICA

We Are Basketball



WE ARE



**FIBA**  
**AFRICA**

We Are Basketball

WE ARE BASKETBALL